

Registre aux délibérations du conseil communal de Beaufort

Séance publique du 13 décembre 2013

Date de l'annonce publique de la séance: 6 décembre 2013

Date de la convocation des conseillers: 6 décembre 2013

Présents: M. Camille Hoffmann, bourgmestre, président;
Mme Lily Scholtes et M. Emile Wies, échevins;
Mme Andrezza Sanguessuga Nene, M. Patrick Weber, M. Romain Thielen,
M. Jean-Paul Stirn, Mme Cindy Pereira, M. Jean-Paul Post, conseillers;
M. Georges Rischette, secrétaire communal.

Absents: ./.

No: 4

Réf.: GR/2013-231

Objet: Nouvelle fixation du tarif à percevoir sur les repas sur roues

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 17 novembre 2006, approuvé le 1^{er} février 2007, N° 4.0042, aux termes de laquelle le conseil communal a décidé de fixer le tarif du repas sur roues à 9,00 € par repas à partir du 1^{er} janvier 2007 ;

Attendu qu'il y a lieu d'adapter le prix au tarif réel appliqué par l'entreprise chargée de la livraison des repas ;

Attendu que les recettes du service repas sur roues sont comptabilisées sur l'article 2/220/706060/99001 du budget communal ;

Vu l'article 106,7 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'article 107 de la Constitution ;

A l'unanimité,

décide de fixer le tarif du repas sur roues pour les bénéficiaires à 10,50 € par repas à partir du 1^{er} janvier 2014.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.



Handwritten signatures of council members, including the name Sanguessuga.